

DELIBERATION DU BUREAU

N°2026-07/41B

Objet : REQUALIFICATION DU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – CESSIION DU CONTRAT AU PROFIT D'UN NOUVEAU TITULAIRE – LOT 4 : ÉLECTRICITÉ – COURANT FORT – COURANT FAIBLE – AVENANT N°1

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle des fêtes de Montescot, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	14	Pour :	13
En exercice :	14	Vote :	0
Présents :	11	Contre :	0
		Abstention :	0

Présents : Benoît ARMEN, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Jean-André MAGDALOU, René MONTALAT, Jean ROMEO, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Thierry DEL POSO.

Absents excusés ayant donné procuration : Marie-Ange DESTAVILLE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Christophe MANAS donne pouvoir à Aline COGEZ

Secrétaire de séance : Myriam DARDENNE

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre du marché relatif à la requalification du siège de la Communauté de Communes Sud Roussillon, le lot n°4 a été attribué à la société JEAN TOURRES le 09/12/2024, pour un montant de 57 143,50 € HT.

En date du 19 mai 2026, la société Jean TOURRES a fait l'objet d'une cession au profit de la société SAS EPG.

À compter de la signature du présent avenant, SAS EPG s'engage à effectuer la reprise pure et simple de l'ensemble des droits et obligations résultant du précédent contrat.

L'avenant n'ayant aucune incidence financière, le montant du marché initial reste inchangé.

EN CONSÉQUENCE LE BUREAU APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

➤ **APPROUVE** l'avenant présenté ;

➤ **AUTORISE** le représentant du pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces utiles au règlement de ce dossier ;

➤ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du conseil de communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260708-2026-07-41B-DE
Date de télétransmission : 15/07/2026
Date de réception préfecture : 15/07/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114